



SNUDI-FO Section d'Ille-et-Vilaine

35, rue d'Echange 35000 RENNES
Tel : 02.99 65.36.63 le lundi et le mardi 06.43.03.93.67 les autres jours
Fax : 02.99.31.64.32 Mail : snudifo35@wanadoo.fr
Site : <http://snudifo35.over-blog.com>

SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES DIRECTEURS ET INSTITUTEURS
ET PROFESSEURS DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC FORCE OUVRIERE

Compte rendu de la CAPD du 4 février 2010

A l'ordre du jour de cette CAPD, l'examen des candidatures à un congé de formation pour l'année 2010/2011, les départs en stage de préparation au Diplôme d'Etat de Psychologie Scolaire (DEPS), les départs en stage de préparation au Diplôme de Directeur d'Etablissement d'Education Adaptée et Spécialisée (DDEEAS), l'attribution des bonifications de barème pour les permutations informatisées.

Congés de formation : comme les années précédentes, l'IA n'attribuera que des durées de 12 mois, qui ne correspondent pas, la plupart du temps, aux besoins des collègues. Cette politique a pour effet d'empêcher le départ de nombre de collègues. Le contingent du département n'est pas connu à ce jour, mais rien n'indique qu'il sera en augmentation par rapport à l'année dernière.

Le SNUDI FO dénonce donc cette politique qui prive les enseignants du premier degré de possibilité de reconversion professionnelle choisie par eux, alors que dans le même temps, le gouvernement s'apprête à se doter d'un instrument règlementaire qui lui permettra de se débarrasser des fonctionnaires « surnuméraires » du fait des suppressions de postes (Cf. déclaration préalable du SNUDI).

Départs en stage de préparation au Diplôme d'Etat de Psychologie Scolaire (DEPS) : 2 départs sont prévus pour l'année 2010/2011. Il y aura 4 postes vacants à la rentrée 2010. L'IA espère des intégrations dans le département, par les permutations et les inéats/exeats de personnels ayant les qualifications requises pour occuper ces postes.

Le SNUDI FO rappelle que ces vacances de postes étaient parfaitement prévisibles, que le nombre de départs en stage aurait dû, au minimum, être égal au nombre de postes vacants. Il demande qu'il n'y ait plus de postes de psychologues scolaires vacants, sans suppression de postes, à la rentrée 2011.

L'IA met en avant le coût élevé de ces formations, et l'existence de psychologues « dormants ».

Départs en stage de préparation au Diplôme de Directeur d'Etablissement d'Education Adaptée et Spécialisée (DDEEAS) : d'après l'IA, les besoins du département sont actuellement couverts. Il y a même une possibilité d'1 surnombre. Aucun départ n'est proposé pour 2010/2011.

Permutations informatisées : aucune demande de majoration de barème liée au handicap.

Questions diverses

Temps partiel : le SNUDI FO demande à l'IA de revenir sur la procédure mise en place depuis deux ans, qui consiste à refuser, dans un premier temps systématiquement, certaines quotités (80 %), avant d'en accorder un nombre limité. Cette technique de « l'écrémage » et la politique de quotas sont contraires à la réglementation. En effet, le refus d'un temps partiel doit être motivé par l'administration, par des raisons objectivement attachées aux conditions particulières d'exercice de l'agent concerné.

Par ailleurs, le SNUDI FO a demandé, et obtenu, confirmation que la possibilité de recours suite à un refus d'une quotité, pour une demande de temps partiel de droit, pourrait se faire avec une autre quotité (75% au lieu de 80% par exemple). La formulation de la note de service de l'IA indiquant qu' « **aucune modification de quotité demandée ne sera acceptée** », pouvait en effet prêter à confusion.

Toutefois, l'IA annonce, qu'effectivement, l'accès à certaines quotités (80%) sera plus compliqué.

Enfin, le SNUDI FO rappelle que la date « limite » de dépôt des demandes fixée par l'IA (12 février), n'est pas la date officielle, mais n'a pour but que de faciliter la gestion des demandes de temps partiel par les services. Là aussi, le manque de personnels se fait cruellement sentir !

Vous avez donc jusqu'au 31 mars 2010 pour faire votre demande de temps partiel.

Evaluations nationales : le SNUDI FO rappelle son opposition de principe au dispositif, ainsi qu'à l'attribution de la prime de 400 euros. Il dénonce plus précisément le déroulement des opérations et notamment le de faire passer l'ensemble des items à ce moment de l'année, ce qui conduira inévitablement la plupart des élèves à échouer sur certains items. L'intérêt des élèves si souvent mis en avant par l'IA semble ici tout à fait secondaire. Le SNUDI FO demande quelle sera l'attitude de l'IA à l'égard des enseignants qui n'auraient pas fait passer la totalité des évas à la date fixée, et/ou qui ne feraient pas remonter les résultats.

L'IA répond qu'il s'agit d'un service non fait qui se traduira par le non versement de la prime.

Il précise par ailleurs, ayant lui-même participé à l'élaboration des évaluations nationales, que l'ensemble des items traités dans les évas sont faisables par tous les élèves, si les progressions d'écoles sont bonnes.

Décharges de direction des écoles 4 classes : le dispositif sera arrêté avec la carte scolaire. 10 postes ont été attribués à ce titre au département. On a besoin de 21 ETP (équivalents temps plein). Les besoins seront couverts, mais on ne sait pas encore comment.

« Surnombres » : il n'y en a plus en Ille et Vilaine, mais il en reste une centaine sur l'académie. Il n'y aura pas de nouvelle intégration dans le département, mais pas de recrutement sur liste complémentaire non plus. Les postes devenant vacants sont proposés à des brigades : **le département perd donc des remplaçants.**

Les Amis les Rochers : cette association propose un service d'écoute pour les familles ayant des enfants présentant des troubles du comportement. L'Education Nationale, par l'intermédiaire de certains IEN, fait la promotion de cette association.

Pour le SNUDI FO, ce n'est pas acceptable. L'association en elle-même n'est pas en cause. Mais il n'appartient pas à des agents de l'Etat de promouvoir de telles structures, et ce d'autant moins que l'on supprime les postes de RASED, qu'on détruit l'enseignement spécialisé. Ce n'est pas une cellule d'écoute qui permettra aux enfants présentant des troubles du comportement de recevoir un enseignement et une prise en charge adaptés à leurs besoins.